

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

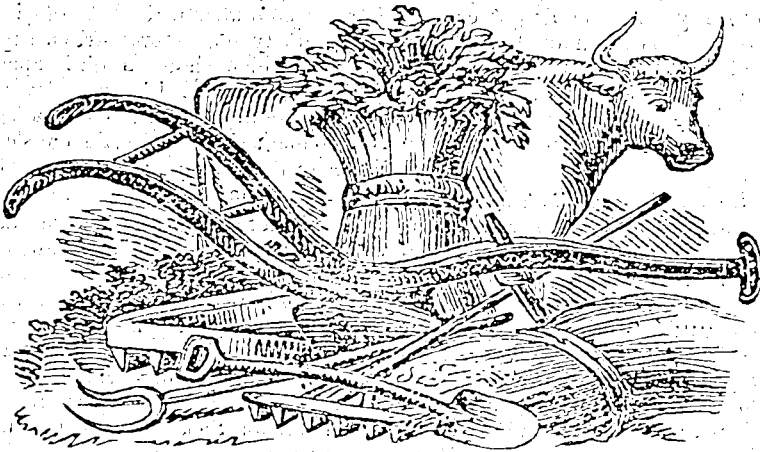
Éditeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, 5 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

PRIÈRE A NOS ABONNÉS RETARDATAIRES **DE PAYER** AU PLUS TOT.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Le haras national, (Suite et fin).

Revue de l'année 1872.

Sujets divers : La comptabilité agricole. — Les engrais et le soin des animaux. — Logement et soins à donner au cheval pendant l'hiver. — Danger de se servir de l'huile de pétrole pour les animaux et les arbres fruitiers. — Alimentation des chevaux. — Altération de la viande par un engrais d'égère.

Petite chronique : Election des officiers pour les Sociétés d'agriculture des Comtés de Portneuf, Québec et Champlain. — L'agriculture dans le comté de Joliette.

Recettes : Moyen pour guérir les panaris. — Contre-poison du phosphore. — Moyen de prolonger la durée des tuyaux de plomb.

Annexe : Loterie en faveur de l'Hôpital du Sacré Cœur de Jésus.

CAUSERIE AGRICOLE

LE HARAS NATIONAL.

En terminant notre précédente causerie sur ce sujet, nous avons approuvé complètement les moyens que l'on se proposait d'adopter pour répandre les connaissances hippiques dans tout le personnel de l'administration. Ces connaissances, qui comprennent l'élevage, les moyens d'amélioration, l'hygiène, la nourriture des chevaux, sont absolument nécessaires au succès de l'entreprise, elles seront un guide sûr dans l'accouplement des mâles et des femelles et empêcheront ces unions mal assorties que l'on a eu si souvent à déplorer.

Mais ce n'est pas tout, ou plutôt ce ne devrait pas être tout, les connaissances concernant l'amélioration de l'espèce chevaline ne devraient pas être possédées par le personnel du haras seulement, tous les éleveurs désireux de travailler à cette amélioration y ont un droit presque égal. Ce qui s'est opposé jusqu'à ce jour à la réussite des essais d'amélioration faits par les particuliers, c'est, nous le répétons, le défaut d'instruction, l'ignorance des vrais principes servant de base à l'élevage du cheval. Il faudrait que cette ignorance disparaît et que la propagation des connaissances spéciales se fit dans toute la Province de Québec en même temps que les étalons améliorateurs seront distribués aux sociétés d'agriculture qui en feront la demande.

L'administration du haras national ne peut pas, ne doit pas se substituer indéfiniment à l'initiative individuelle. Comme organisation centrale, il est de sa nature propre de ne se préoccuper que des besoins généraux du pays ; les besoins particuliers des différentes localités, elle ne peut les connaître suffisamment et ne peut par conséquent y satisfaire d'une manière convenable. Ce système de centralisation poussé trop loin deviendrait un mal plutôt qu'un bien. L'initiative individuelle disparaîtrait et les particuliers, se fiant trop complètement à l'administration qui doit les aider, se laisseraient aller à une insouciance des plus désastreuses pour leurs propres intérêts.

D'ailleurs, un des plus célèbres et des plus savants écrivains agricoles, lui-même Directeur pendant plusieurs années du haras national de France, M. Eug. Gayot, l'a reconnu et écrit bien avant nous : " L'administration du haras a pour mission de préparer l'éducation de l'industrie privée ; " c'est-à-dire que cette administration doit donner aux particuliers les moyens de se passer de sa tutelle, qu'elle doit s'effacer partout où il sera reconnu que ceux-ci n'ont plus besoin de son intervention.

Mais, pour cela, il faut donner aux éleveurs ce dont ils ont besoin pour s'élever, il faut leur donner l'instruction,